

# MAIRIE de VILLEGLY

## COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du LUNDI 24 FEVRIER 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le LUNDI 24 FEVRIER 2025 à 19 h 00, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. et Mmes MARTY – BENOIT – POUSSE – GREFFIER – MAURY – SANCHEZ – COULONVAL – BROUSSE – DUVERT – MARCAILLOU – AZEMA – SALANDINI.

Absentes excusées : MM. et Mmes LEVEJAC – FOURES – BELUCHE.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Accord unanime du Conseil Municipal.

L'ordre du jour fut le suivant :

### - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024.

M. le Maire présente le Compte financier Unique pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024. Il communique les éléments financiers concernant le fonctionnement et l'investissement :

| <u>Fonctionnement</u> |                       | <u>Investissement</u> |                       |
|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Dépenses.....         | 1.061.108.53 €        | Dépenses .....        | 1.058.825.86 €        |
| Recettes.....         | 1.312.898.65 €        | Recettes.....         | 834.672.79 €          |
| <b>Résultats</b>      | <b>+ 251.790.12 €</b> |                       | <b>- 224.153.07 €</b> |

Après cette présentation, M. le Maire quitte la salle et M. Raymond BENOIT, 1<sup>er</sup> adjoint, soumet son approbation à l'ensemble du Conseil Municipal.

Accord unanime du Conseil Municipal qui valide le Compte Financier Unique 2024.

### - AFFECTATION DU RESULTAT.

Après avoir validé le Compte Financier Unique, le Conseil est invité à statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Résultat de l'exercice : + 251.790.12 €

Résultats antérieurs reportés : + 537.049.19 €

Résultat à affecter + 788.839.31 €

Solde d'exécution d'investissement : - 335.328.53 €

Solde des restes à réaliser : + 76.600.00 €

Besoin de financement : + 258.728.53 €

Il est proposé l'affectation suivante :

|                          |                         |              |
|--------------------------|-------------------------|--------------|
| Affectation en réserves  | R 1068 (investissement) | 258.728.53 € |
| Report en fonctionnement | R 002                   | 530.110.78 € |
| Déficit reporté          | D 001 (investissement)  | 335.328.53 € |

Accord unanime du Conseil.

**- AGGLO : PERMIS DE LOUER.**

M. COULONVAL chargé de ce dossier informe ses collègues que dans le cadre de l'opération « Permis de louer », il y a lieu de prendre trois délibérations :

- La délégation donnée à la commune par Carcassonne Agglo qui a compétence pour ce dossier,
- L'instauration du permis de louer au 1<sup>er</sup> septembre 2025, sur le périmètre défini,
- L'adhésion de la commune au groupement de commandes, en vue de désigner le bureau d'études qui accompagnera la commune dans la démarche d'autorisation du permis de louer pour chaque dossier qui sera déposé.

Accord unanime du Conseil Municipal pour les trois délibérations sus-citées.

**- COMPTE A TERME : PLACEMENT DE TRESORERIE.**

M. le Maire rappelle à ses collègues que la somme de 200 000 € a été déposée à la Trésorerie pour un placement de « Compte à terme » sur une période d'un an.

Ce dernier est arrivé à échéance en janvier 2025 et a rapporté la somme de 6 300 €.

Compte tenu de la trésorerie communale, il propose de renouveler la même opération pour 2025.

Accord unanime du Conseil Municipal.

**- AGENCE FRANCE LOCAL : GARANTIE AUTONOME A 1<sup>ère</sup> DEMANDE.**

M. le Maire rappelle à ses collègues que la commune a adhéré à l'Agence France Local, organisme financier géré par des élus qui a pour objectif, la mise en place de prêts pour les communes.

En vue d'un éventuel projet d'acquisition foncière, le Maire sollicite l'autorisation de signer le ou les engagements de Garantie pris par la commune.

Avis unanime du Conseil Municipal.

**- MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS.**

Suite à la nomination de Mme BOURGUIGNON Valérie au grade de Rédacteur, à compter du 01 février 2025, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs et de supprimer le poste d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Accord unanime du Conseil Municipal.

**- COMPTE RENDU DES ADJOINTS.**

\* M. BENOIT fait le compte rendu des travaux en cours :

- Elagage des platanes place de la Fontaine et place de l'Arounel
- Réalisation par le S.I.C. de La Redorte du parking de la rue de la Seize.

Il informe que le Covaldem lance un avis sur la satisfaction du service de collecte des ordures ménagères.

\* M. AZEMA informe ses collègues que la réunion avec les associations est prévue le 03 mars à 20 h 30. Elle sera précédée d'une réunion de programmation des festivités 2025 à 18 h 00.

\* M. GREFFIER fait le point sur la mise en place de certaines caméras beaucoup plus efficaces ainsi que l'attente du devis correspondant.

Il fait également le point sur la numérisation du cimetière.

A ce jour, le cimetière neuf est terminé et le cimetière vieux est en cours.

M. le Maire communique le planning des réunions de préparation du budget 2025.

Les réunions de travail auront lieu les 10 et 17 mars à 19 h 00 et la réunion pour le vote du budget, lors du prochain conseil municipal prévu le lundi 31 mars à 19 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 20 H 00.

Le Maire,



Alain MARTY